



Déclaration préalable ou pas ?

Par **btd**, le **30/04/2013** à **10:46**

Bonjour à tous,

Je souhaite faire diviser une parcelle dont je suis propriétaire en deux parties. Sur une de celles-ci je vais construire un hangar photovoltaïque (agricole), le surplus restera en surface exploitée.

Suis-je obligé de déposer une demande déclaration préalable ?

J'ai eu plusieurs avis différents et je ne sais pas comment être sûr... je ne trouve rien au sujet des divisions de terrain agricole...

Merci pour votre aide.